

Profitez du régime
N°1 choisi par plus
de 30 000 PME



Bénéficiez du régime d'avantages sociaux
collectifs numéro un au Canada.

**UN RÉGIME
PAS COMME
LES AUTRES**

- Conçu spécifiquement pour les entreprises de 1 à 50 employés
- Votre risque est partagé avec plus de 30 000 entreprises

ABORDABLE



**Un régime stable pour tous
les budgets.**

- Frais d'administration minimales
- Facteurs financiers réduits au minimum
- Programme sans but lucratif : les surplus restent dans le régime et contribuent à la baisse des primes
- Taux de renouvellement avantageux

SUR MESURE



**Un large éventail d'options
de garantie.**

- Assurance soins médicaux complémentaire
- Assurance invalidité
- Assurance maladie critique
- Assurance soins dentaires
- Programme d'aide aux employés
- Accès illimité aux services du Réseau *Best Doctors*^{MD}, qui permet aux participants d'obtenir un second avis médical

SIMPLE



**Des outils en ligne faciles à
utiliser et un service personnalisé.**

- Soutien exclusif aux conseillers du Régime des chambres de commerce
- Mise sur pied rapide
- Formulaires faciles à remplir
- Traitement des demandes de règlement en 48 heures



POSEZ VOS QUESTIONS

Contactez votre chambre de commerce pour
plus d'informations.

LE RÉGIME EN CHIFFRES

Le régime **N°1** au pays



30 000 + **3 000**

entreprises assurées

entreprises additionnelles par année

335 M\$ perçus en primes annuelles

900 chambres de commerce représentées



Plus de **40 ans** d'expertise

Frais d'administration de **20 à 50%** moins élevés que sur le marché des assurances collectives au Québec

Faible taux d'augmentation moyen des primes de

5,85%



*Taux de renouvellement moyen sur 10 ans.

VOUS AVEZ DÉJÀ UN PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE ?

Comparez vos options. Vous n'avez pas à attendre le renouvellement de votre contrat pour faire un changement.

VOUS N'ÊTES PAS MEMBRE DE LA CHAMBRE ?

Aucun problème. Lorsque vous souscrivez au Régime des chambres de commerce, vous obtenez une adhésion de base, qui est répartie dans vos primes mensuelles.